

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1430 23/11/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Lille, est accordé à M. Murat (Pierre), receveur supérieur hors classe des Transmissions d'Outre-Mer, chef du Service des Postes et Télécommunications, qui aura accompli le 19 décembre prochain un séjour ininterrompu de deux ans dans le Territoire. M. Murat, qui appartient au groupe II, voyagera par la voie aérienne.